

La collectivité met à disposition des écoles plusieurs aides, aussi bien financière que logistique afin de les accompagner dans leurs projets.

Classes découverte

La ville propose aux enseignants de CM2 et des ULIS deux types de classes de découvertes :

- les classes séjours
- les classes à thème

L'enseignant volontaire peut ainsi participer à une classe de découvertes (externée ou à thème), une année sur deux, en fonction du groupe auquel appartient son école :

- Groupe A :
 - Pagnol, Dubus, Pajot, Rostand, Aimé-Césaire et les ULIS
- Groupe B :
 - Granet, Prévert, Picasso, Marginéa, Anne-Frank et les ULIS

Ainsi, il est donné la possibilité aux classes ULIS de partir chaque année.

Les classes séjours

Les classes s'organisent à l'extérieur de Pontault-Combault, avec des nuitées en hébergement. **Les classes avec nuitées ont pour but principal la découverte d'un lieu** à partir d'une thématique particulière : musique, cirque, eau, Auvergne (volcan), équitation-escalade, mer-catamaran, chiens de traîneaux, transhumance, météorologie, aviron-Kayak... Le coût maximum par enfant est fixé par délibération du conseil municipal et la ville prend en charge le différentiel et le coût total par enfant, à partir d'un barème de quotient familial et le coût réel du séjour.

Les classes à thème

Il s'agit pour les enseignants de travailler tout au long de l'année ou sur une période déterminée, autour d'une thématique. Pour chaque classe à thème, la ville peut proposer des partenaires, qui ont un canevas d'actions possibles à soumettre aux enseignants. **Les classes intra muros** sont donc des classes avec des intervenants spécifiques comme par exemple la classe théâtre avec la compagnie "Le petit théâtre". A la fin du programme, les enfants se produisent en spectacle devant leur famille, pour présenter le travail accompli (rédaction des saynètes). La collectivité prendra en charge le différentiel entre le prix payé par les familles et le coût total par enfant.

[Je souhaite inscrire mon enfant aux classes découvertes](#) [1]

Subvention transports

Afin d'aider les enseignants dans leurs projets de sorties pédagogiques, une subvention de 300 euros par classe et par an est allouée aux équipes enseignantes.

Aide à projets

Afin d'aider les enseignants à réaliser leurs projets pédagogiques, la ville peut participer à leur

financement, à hauteur de 1 500 euros par établissement scolaire pour l'année.

Dans le cas où les enseignants souhaitent organiser un court séjour, la ville a fixé par délibération une participation des familles à hauteur de 130 euros par enfant maximum.

URL de la source (modifié le 04/06/2020 - 14:37): <http://www.pontault-combault.fr/enfancejeunesse-1/education/politique-de-soutien-au-projets-des-ecoles>

Liens

[1] https://grc28.localeo.fr/public/requestv2/accountless/teleprocedure_id/1781